

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2016

Le vingt six août deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 août 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Marie-Dominique FILLION, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Claude LEMARCHAND, Mmes Evelyne GOUPIL, Lydie ROUX, MM. Serge DUJARDIN, Joël TREPIED.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Luc PERROT, pouvoir à Jean-Claude TRÉPIED
Mme Laurence BERTOT, pouvoir à Joël TRÉPIED
MM. Sylvain ROUX, pouvoir à Lydie ROUX
Mme Elise ROBERT, pouvoir à Rémy TAILLEFER

Secrétaire de séance : Rémy TAILLEFER



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 10 juin dernier, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

➤ PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DE FECAMP CAUX LITTORAL AGGLO ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VALMONT

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la condition de fusion entre les 2 communautés à savoir l'intégration totale des communes de la Communauté de Communes du Canton de Valmont à Fécamp Caux Littoral ainsi que certaines compétences telles que la gestion du réseau pluvial, des ordures ménagères dont le système de ramassage reste à définir entre les 2 communautés.

Après discussion et en application du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) approuvé par l'arrêté préfectoral du 31 mars dernier instituant un périmètre préalable à la constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Fécamp et de la communauté de communes du canton de Valmont et,

Conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le périmètre de fusion des deux communautés susvisées et la création d'une nouvelle communauté d'agglomération qui en résulte.

Cette nouvelle communauté d'agglomération exercera l'intégralité des compétences dont sont dotés les établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner.

➤ **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VALMONT**

Monsieur le Maire fait part du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Communauté de Communes du Canton de Valmont présentant la méthode d'évaluation de la charge relative au transfert de la compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme à transférer à la Communauté de Communes du Canton de Valmont.

Le montant de cette charge transférée à la Communauté de Communes du Canton de Valmont est de 23 218 € par an (soit 2 € par an et par habitant), pour 11 609 habitants.

Cette somme est à répartir entre les 22 communes du canton. Trois critères sont proposés à savoir :

- 50 % du coût net moyen annualisé réparti entre toutes les communes
- 25 % en fonction de la population
- 25 % en fonction du potentiel fiscal par habitant

Soit pour notre Commune, une charge qui s'élève à :

- 959 € pour 9 mois (modification des statuts de la CCCV incluant la compétence PLU par arrêté préfectoral du 22 mars 2016)
- 1 278 € pour l'année.

Il convient de transférer les crédits nécessaires comme suit :

c/73921 attribution de compensation : + 960 €

c/022 dépenses imprévues : - 960 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la méthode d'évaluation de la charge relative au transfert de la compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme à transférer à la Communauté de Communes du Canton de Valmont
- ACCEPTE le transfert de crédit nécessaire

➤ **PRESBYTERE : OCCUPATION DES LIEUX**

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère est disponible à la location depuis le 10 mai dernier et propose deux possibilités à savoir :

- La mise en location du logement
- L'installation de la « Maison des Croyances – Vie d'Antan – Traditions du Terroir »

Il informe qu'un projet d'installation d'un musée par l'Association « la Maison des Croyances » a été déposé en Mairie. Ce musée est actuellement implanté sur la commune de Sassetot-le-Mauconduit qui accepte ce transfert.

Il rappelle que la commune avait sollicité l'aide du CAUE qui nous propose des travaux de mise en conformité du bâtiment, devenant un établissement recevant du public, avec l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et notamment l'installation d'un ascenseur.

Monsieur le Maire propose d'installer le musée au rez-de-chaussée du Presbytère et d'y aménager un logement dans les étages.

Un débat s'instaure.

Claude Lemarchand propose d'entreposer au Presbytère les archives communales pour lesquelles nous sommes en restriction de place. Monsieur le Maire lui répond qu'elles doivent rester à proximité de la mairie et que leur poids impose de les installer sur un sol bétonné.

Catherine Seyer rappelle qu'il avait également été évoqué d'y installer la médiathèque.

Jean-Roch Ambroselli s'étonne que le Conseil Municipal doive délibérer avant même de connaître les modalités de location avec la « Maison des Croyances » et demande éventuellement quelle serait la durée d'engagement de cette association envers la commune. Monsieur le Maire lui répond, qu'en cas d'accord du Conseil Municipal, un groupe de travail composé d'élus et de membres de l'Association se réunira pour définir ces modalités. Celles-ci seront soumises à l'assemblée délibérante pour approbation.

Serge Dujardin demande que le montant des travaux soit évalué avant de prendre une décision et pose la question qui assurera l'entretien des espaces verts du Presbytère occupé par la « Maison des Croyance »?

Rémy Taillefer précise que cette installation est une réelle opportunité pour la Commune et les commerces locaux, et que la commune peut bénéficier de subvention du Département. De plus, ce musée peut être inscrit dans le guide touristique.

Il soulève la difficulté à trouver le bon locataire qui entretiendra ledit logement dans son intégralité.

Il informe ses collègues que la Communauté de Communes du Canton de Valmont propose de mettre à disposition les Brigades Vertes (environ 7 personnes) pour la mise en place du musée, que ce musée est tenu par des bénévoles et qu'il est possible de négocier le loyer.

Marie-Dominique s'interroge sur le nombre d'entrées annuelles enregistrées par le musée précédemment. Réponse apportée entre 1 000 et 1 500 entrées par an.

Monsieur le Maire soumet au vote la mise à disposition du Presbytère à l'association « la Maison des Croyances » qui est adoptée par 1 abstention (Serge Dujardin) et 14 voix POUR.

A l'issue de ce vote, sont nommés Luc Perrot, Rémy Taillefer et Joël Trépied, représentants à la Commission de pilotage pour la mise en place du projet.

➤ GROUPAMA

⇒ Remboursement de sinistre :

Monsieur le Maire informe qu'une lettre chèque d'un montant de 624 € nous a été adressée par Groupama en remboursement du dédommagement de barrières couchées le 18 décembre 2015 par un camion espagnol rue du Musée. Voté à l'unanimité.

⇒ Avenant : Modification du contrat sur « les intitulés de bâtiments et leur usage » - l'avenant porte sur des modifications

Le contrat d'assurance Groupama a été modifié en ce sens que le local de la Boule d'Or qui accueillait la cantine est maintenant destiné à l'Office du Tourisme et une salle d'exposition. Les modifications sont purement administratives et n'engagent aucune participation financière. Voté à l'unanimité.

➤ MNT PREVOYANCE : AVENANT AU CONTRAT – AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le taux de cotisation du contrat de prévoyance collective maintien de salaire est fixé à 0,95 % à compter du 1^{er} janvier 2017 (au lieu de 0,86 %). Voté à l'unanimité.

➤ **DESIGNATION DE 2 « REFERENTS ASSOCIATIONS »**

Monsieur le Maire propose de nommer 2 référents au sein du conseil municipal pour gérer les relations avec les associations.

Rémy Taillefer et Jean-Roch Ambroselli proposent spontanément leur candidature, qui sont retenues à l'unanimité.

➤ **DEMANDES D'AIDES FINANCIERES**

⇒ au transport scolaire :

Deux familles, représentant 3 enfants, sollicitent l'aide au transport scolaire. Monsieur le Maire rappelle que le montant de cette aide était fixé précédemment à 30 € par enfant.

Lydie Roux rappelle qu'il avait été évoqué de verser cette aide en fonction des revenus ou du quotient familial.

Un débat s'instaure.

Serge Dujardin s'étonne du changement d'attribution de cette aide qui se fait depuis des années sur simple demande des parents.

Joël Trépied propose que cette aide soit allouée au foyer non imposable qui en fera la demande.

Jean-Roch Ambroselli suggère de rembourser ou payer la part restante à charge des parents non imposables après déduction de la participation de la Communauté de Communes du Canton de Valmont.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition d'aide aux parents non imposables pour un montant de 30 €, qui est adoptée par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Serge Dujardin, Claude Lemarchand).

⇒ Association des Commerçants de Saint-Pierre :

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'Association des commerçants qui sollicite une participation financière pour l'achat de 2 panneaux informant de la présence de commerçants et artisans sur la commune. Ils seront implantés à l'entrée du village côté Grandes Dalles et vers la plage. Le montant de la dépense s'élève à 769,20 € TTC.

Rémy Taillefer acquiesce pour le panneau qui sera implanté rue du Nord mais s'étonne de l'utilité de celui de la Plage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accorde la somme de 400 € pour la réalisation de ces panneaux, sur présentation de facture.

➤ **SALLE DES POMMIERS : FORFAIT MENAGE ET REGLEMENT INTERIEUR**

Lors de la réunion de conseil municipal du 10 juin dernier, il avait été décidé d'instaurer un forfait ménage de 50 € lorsque que les tables et chaises de la salle n'étaient pas nettoyées après la location.

Monsieur le Maire propose d'étendre ce forfait à l'ensemble de la salle pour la propreté de la cuisine, de la vaisselle, de la salle elle-même, des sanitaires.

Entendant cette proposition, le Conseil Municipal décide de facturer le ménage non fait à l'issue d'une location au tarif suivant :

20 € le ménage (la salle, entrée, sanitaires)

20 € l'entretien de la cuisine (mobilier, lave-vaisselle)

10 € la vaisselle

Claude Lemarchand précise que cette proposition est applicable aux associations qui utilisent la salle.

Jean-Roch Ambroselli s'engage à préparer une fiche d'état des lieux de la salle que le régisseur devra utiliser à l'issue de la location et à l'appui de laquelle il établira la facture.

Rémy Taillefer insiste sur les responsabilités qui incombent au régisseur de faire respecter ces nouvelles dispositions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre prochain.

► QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Du passage de l'expert pour le problème d'insonorisation de la nouvelle salle de classe
- De la résolution du problème d'odeurs dans la salle du restaurant scolaire. Rémy Taillefer lui fait savoir que ces odeurs sont toujours persistantes.
- qu'une balustrade de la plage, remplacée dernièrement par le Département, a été brisée lors d'une tempête lors les fortes marées du mois d'août.
- Que les travaux de raccordement à l'assainissement de la maison sise rue du Musée seront réalisés par Richard Doutreleau sur présentation d'un devis
- Qu'en raison des problèmes de santé de Samuel Lebon arrêté jusqu'au 23 octobre prochain, Laurent Noël pourvoira à son remplacement à compter du 1^{er} octobre prochain.
L'ensemble du Conseil Municipal fait savoir qu'il est très satisfait du travail de MM. Laurent Noël et Pascal Hue, personnel remplaçant.
- De sa décision de fermeture du secrétariat de mairie le samedi matin pendant le mois d'août et propose à ses collègues d'entériner cette décision définitivement. Accepté à l'unanimité.
Joël Trépied suggère qu'une permanence des élus soit effectuée de 10 h à 12 h. Un tableau d'inscription sera disponible en mairie pour les élus qui souhaitent effectuer ces permanences.

Les manifestations diverses :

- De la rentrée des classes le jeudi 1^{er} septembre
- De la course cycliste organisée par le HAC Cyclisme du HAVRE le samedi 10 septembre – Traversée de St-Pierre-en-Port d'Eletot à Sassetot-le-Mauconduit, étape contre la montre par équipe
- De la remise de chèque à la Ligue contre le Cancer le vendredi 2 septembre prochain, suite aux fonds récoltés lors de la journée « Tous contre le cancer » organisée en juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Raymond Blondel :

- sollicite Monsieur le Maire pour qu'il adresse un courrier aux propriétaires des pins parasols à l'entrée du village afin de leur demander d'élaguer des branches dépassant de leur propriété. Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il s'y oppose arguant que ce sont des arbres centenaires et qu'ils donnent un cachet à l'entrée du village.
- signale la présence de nids de poule rue des Mouettes.

Catherine Seyer :

- fait part de son mécontentement de la peinture cloquée du ravalement de l'école maternelle. Monsieur le Maire lui répond qu'elle a été appliquée sur un enduit de mauvaise qualité et qu'aucune poursuite n'est engagée pour ce litige.
- demande que soit précisé sur le panneau sens interdit rue du Musée « sauf vacances scolaires » afin de permettre la circulation pendant ces périodes.

Serge Dujardin :

- rappelle sa demande de pose de panneau « route inondable » route d'Ancretteville-sur-Mer en concertation avec le Maire de cette commune.
- se plaint du dépôt, très régulier, de bouteilles au pied du container « verres » au stade, celui-ci étant plus utilisé que celui déposé au cimetière.
- évoque à nouveau le problème de vitesse excessive rue des Fermes. Monsieur le Maire rappelle qu'un relevé de vitesse avait été effectué rue de la Mairie sur lequel trop peu d'infractions avaient été constatées. La mise en place de coussins **berlinois**, de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h serait onéreuse, bruyante et non respectée par les usagers. Une pétition émanant des riverains de la rue des Fermes avait été adressée en Mairie. Ils seront conviés à participer à une réunion pour connaître leurs propositions pour résoudre ce problème. La Commission de Travaux se réunira également afin d'envisager l'installation d'éventuelles chicanes rue du Nord, rue des Fermes.

Claude Lemarchand demande:

- si les comptes de l'ASSP ont été contrôlés tous les mois comme il avait été souhaité en Commission de Finances. La réponse est négative puisqu'il y a eu changement de président avant l'été.
- l'élagage des arbres bordant le chemin rue du Nord.
- quels moyens ont été mis en place pour la sécurité à l'entrée des écoles. Monsieur le Maire lui répond qu'il est demandé de fermer les portails et d'y installer des sonnettes, ce qui sera chose faite.
- fait remarquer du dépôt sauvage de déchets verts après l'aire de pique-nique. Réponse : Il s'agit d'un terrain privé, la mairie n'a aucun droit de regard.
- constate que sa demande de pose de galets autour du calvaire nord, pour le protéger, n'a pas été suivie d'effet. Monsieur le Maire lui fait savoir que cette proposition est difficilement réalisable et que la Commission de Travaux étudiera une autre solution.

Rémy Taillefer :

Informe :

- que les travaux de réfection de joints à l'école primaire et la réfection des vestiaires du football ont été réalisés cet été

- qu'il a assisté à la réunion des pêcheurs au cours de laquelle ils ont demandé la pose d'un panneau de signalisation du plan de la plage
- qu'un stand, récemment acquis par la commune, et prêté à une association locale a été endommagé. L'association a sollicité son assurance.
- a constaté le dépôt sauvage autour des containers posés au cimetière
- fait constater que le village a bénéficié cette année encore d'une bonne animation qui est régulièrement relatée dans la presse locale.

La séance est levée à 22 heures 40.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

R. TAILLEFER

J.C. TRÉPIED